



Sécurité



Actifs gelés dans la lutte contre le terrorisme

Nombre de personnes concernées : 271

Nombre de comptes : 294

Montant total gelé (+) : 82.407,28 €

Montant total gelé (-) : 1.073,59 €

L'Administration générale de la Trésorerie a poursuivi la lutte contre le financement du terrorisme. Le Conseil de sécurité de l'ONU demande à tous les États de geler les fonds et les ressources économiques des personnes et des entités qui commettent des actes terroristes, y participent ou facilitent leur mise en œuvre. La Belgique dispose d'une liste nationale de personnes et d'entités dont les fonds ou les ressources sont gelés. Le gel s'accompagne d'une interdiction de mettre des fonds ou des ressources économiques à la disposition de ces personnes et entités. Les « actifs gelés (+) » correspondent aux comptes présentant un solde positif. Les « actifs gelés (-) » correspondent aux comptes présentant un solde négatif.



Saisie de drogues

Cocaïne : 41,5 tonnes

Héroïne et autres opiacés : 1 tonne

Khat : 2,5 tonnes

Autres drogues : 1,3 tonne



Nombre de marchandises contrefaites constatées et saisies qui constituent une menace pour la sécurité



Médicaments : 390



Produits alimentaires, alcools et boissons : 53.460



Cigarettes en paquets de 20 pièces : 94.260